



## **COMMISSION CITOYENNE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE**

**MEMORANDUM DE L'ORGANISME :  
*FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DE L'ESTRIE (FCCE)***

**Par:**

**Henry MBATIKA Matamba Harusha, M.A. médiation interculturelle**

**SHERBROOKE, JUIN 2018**

## **1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.**

Dès sa fondation en 1994, la Fédération des Communautés Culturelle de l'Estrie (FCCE) s'est donnée comme mission de regrouper et de représenter les associations issues des communautés culturelles dans le but de défendre leur droits et intérêts. Elle assume également le rôle d'interface entre les acteurs socio-économiques, culturels, politiques et les Néo-Estriens afin d'assurer leur intégration dans toutes les sphères d'activités en Estrie. L'organisme compte actuellement 23 membres représentant 23 pays.

## **2. L'UTILITÉ D'UNE TELLE COMMISSION**

L'organisme remercie et soutient la commission pour cette belle initiative laquelle, non seulement interpelle le législateur, mais très utilement sensibilisent les familles sur ce qui convient de faire pour que les lois du pays d'accueil s'adaptent à la nouvelle réalité : une nation diversifiée.

Le mandat de la commission vient rejoindre les préoccupations des membres de la FCCE : « ... *bien connaître les besoins des familles pour adapter la législation aux nouvelles réalités et d'assurer plus efficacement la protection du public.* ». De ce fait, la commission peut compter sur la contribution de la FCCE dans la recherche des solutions sur des questions essentielles pour une bonne administration de la législation en matière familiale.

## **3. LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE L'ORGANISME.**

- Contribuer à la rétention et à l'intégration des immigrants en Estrie par la mise en œuvre d'initiatives de mobilisation collective qui répondent aux besoins des Néo-Estriens.
- Contribuer au développement des relations harmonieuses et durables en Estrie par le biais d'activités de rapprochement interculturel.
- Assurer la représentativité des Néo-Estriens dans les instances décisionnelles régionales.
- Mettre à profit notre expertise auprès des intervenants du milieu pour faciliter l'accessibilité des Néo-estriens à leurs services ou programmes

## **4. LES SERVICES**

- ✓ Coordination des projets structurant et animation d'ateliers thématiques
- ✓ Services conseils et techniques aux organismes et institutions du milieu
- ✓ Représentation aux différentes tables décisionnelles
- ✓ Intervention et formation sur les relations interculturelles, la diversité culturelle
- ✓ Ateliers de sensibilisation à la diversité culturelle dans le milieu Estrien

## **5. LES COMITÉS**

Pour mieux atteindre les objectifs et réaliser sa mission, l'organisme a créé en son sein, trois comités : le comité Aînés, le comité Femmes, le comité Jeunes. Sur recommandations des présidents des

associations membres, les conseils d'administration de chaque association devrait prendre en compte la présence des Aînés, des Femmes et des Jeunes et les intégrer dans le Conseil d'Administration

## **6. LES RÉALITÉS DE L'ORGANISME**

La FCCE est le reflet du Québec d'aujourd'hui et de demain. Des citoyennes et citoyens venus d'ailleurs pour contribuer l'essor de notre collectivité. L'organisme est reconnu par la ville de Sherbrooke, soutenu modestement par le Secrétariat à l'Action Communautaire.

Notre travail, c'est aussi accompagner les Néo-Estriens dans le processus de leur insertion socio-économique.

Nos membres représentent une diversité et une richesse pour la collectivité. À cet égard, l'organisme s'est investi pour répondre à la demande et aux besoins immenses des familles, aînés, hommes et femmes seuls, des jeunes d'une part et de servir d'interface entre la communauté immigrante et les acteurs socio-économiques, les décideurs, d'autre part.

Une des particularités de notre organisme c'est le financement par projet. Rédiger un projet, c'est participer à un concours et par voie de conséquence, cela ne garantit nullement son financement. Participer à une telle compétition, nécessite la mobilisation des ressources humaines et matérielles conséquentes. Cette mobilisation vire à perte lorsqu'au bout du compte, le projet n'est pas retenu. La dynamique de l'organisme est tributaire de cette réalité qui limite nos interventions auprès de nos membres.

Dans nos interventions auprès des politiques, nous ne cessons de leur rappeler que le sous financement ou le manque de financement des organismes communautaires a des répercussions sur l'offre de service auprès de nos membres et des partenaires du milieu.

À travers tout le Québec, nous sommes le seul organisme à s'être donné un tel mandat, regrouper et représenter les associations monoethniques, défendre leurs droits et intérêts. En dépit de l'expertise développée depuis presque 24 ans, la réalisation des projets structurants marquant ainsi l'ancrage de l'organisme en Estrie, nous faisons toujours face à la modicité des moyens d'action.

## **7. PAR RAPPORT À LA COMMISSION CITOYENNE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE**

La FCCE travaille avec les associations dont plusieurs sont majoritairement constituées de familles. Nous sommes témoins des réalités vécues par plusieurs d'entre elles. Notre mission et nos objectifs d'action sont aussi orientés afin de mieux répondre à leurs besoins et leurs demandes. Notre seule bonne volonté ne suffit pas et nous avons besoin d'être soutenu pour améliorer l'offre des services auprès de nos membres et de nos partenaires.

Le Québec d'il y a 40 ans est différent de celui d'aujourd'hui, mais au fil des ans nous avons réalisé que les bonnes intentions de différentes commissions ne suffisent pas non plus pour infléchir les positions des politiciens, moins encore à changer les articles des lois pour y intégrer les demandes pressantes des communautés immigrantes, des organismes de soutien aux demandes et besoins des familles immigrantes.

À la suite de nos analyses et au regard du contenu du document de consultation, la FCCE formule les recommandations suivantes :

## 8. LES RECOMMANDATIONS DE LA FCCE À LA COMMISSION

1. Que la Commission se meut en porte-voix des organismes qui soutiennent les familles immigrantes dans le processus d'intégration dans la nouvelle société.
2. Que les gouvernements qui se succéderont reconnaissent le caractère unique de la FCCE et reçoive un financement conséquent.
3. Que ce modèle (Une Fédération des Communautés Culturelles) soit étendu à l'échelle du Québec afin qu'il réponde aux demandes des familles immigrantes dans la province du Québec.
4. Que l'État Québécois prenne en compte la précarité des familles immigrantes et qu'il **initie et accompagne** une politique de discrimination positive en emploi afin de réduire les inégalités grandissantes dans notre société.
5. Que la pluri parentalité soit reconnue par le législateur Québécois, à titre d'exemple, les frères du père/Papa soit reconnu comme étant aussi le parent des enfants(fille-fils) de son frère
6. Que les organismes soutenant les familles reçoivent de l'État Québécois un soutien conséquent pour promouvoir les valeurs contenues dans la Charte Québécoise des droits et libertés et sensibiliser la population immigrante et vulgariser les nouvelles lois.
7. Que la justice alternative par la médiation, la médiation interculturelle soit vulgarisée.
8. Que l'État valorise le travail du médiateur interculturel et qu'il joue pleinement son rôle.
9. Que les parents immigrants soient consultés pour des questions qui vont à l'encontre des valeurs auxquelles ils adhèrent : l'éducation des enfants, le rapport à l'autorité, le mariage, la sexualité à l'école, le contenu des matières à enseigner aux jeunes du primaire et du secondaire.
10. Que l'État Québécois contribue à la réduction du coût d'accessibilité à la citoyenneté canadienne.
11. Que l'État Québécois aide les familles de grande taille à se loger décemment et permette l'accès à la propriété.
12. Que l'État Québécois rallonge la durée du deuil afin qu'il passe de 5 jours à 15 jours pour la personne qui a perdu son père, sa mère, sa fille, son fils ou un proche parent et doit assister aux funérailles qui se tiennent en dehors du pays.
13. Que l'État prenne des mesures afin d'accompagner l'intégration des aînés immigrants qui n'ont pas pu cotiser pour leur retraite.

## **CONCLUSION.**

La FCCE apporte sa contribution en alimentant la réflexion sur des questions qui touchent ses membres. Les questions liées aux difficultés d'accéder à un logement décent, à un travail; la méconnaissance des deux Chartes Québécoise et Canadiennes et des lois du pays d'accueil; la non reconnaissance des professions, des diplômes; le chômage avéré dans la communauté noire et immigrante; l'âgisme; la discrimination systémique; la difficulté de loger les grandes familles; les difficultés dans l'apprentissage du français, etc. sont autant d'obstacles qui finissent par désintégrer des familles immigrantes.

Notre apport ne se limite pas au simple dépôt du mémorandum, il est important pour la FCCE de connaître les suites de travaux de cette commission et de poursuivre notre collaboration jusqu'à l'aboutissement des demandes formulées dans ce mémorandum.